

MAIRIE DE TOUCY**CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 29 Octobre 2014
A 20 heures**

Convocation du 23 octobre 2014
Affichage du 4 novembre 2014

Le **29 octobre 2014 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Chantal RAVERDEAU, Marcel ROBIN, Philippe BLOT, Bernard SALOMEZ, Jean-Jacques GUILLOTOT, Bruno MAMERON, Robert GERMAIN, Michèle BONARDI, Florence TOUZEAU, Anne-Marie REGNERY, Nathalie PASCAULT, Valérie LE VRAUX, Gérard PIESYK, Catherine BARBIER, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER-LETENDART, Nora BOUDJEMAA

Laurent BONNOTTE par Patrice VICART, Françoise FAU par Nathalie PASCAULT.

Absent(s):

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Bruno MAMERON

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2014. Tous les membres présents signent le registre.

- Nouvelles activités périscolaires : convention d'utilisation du petit gymnase avec le Conseil Général et le collège.
- Classe de neige.
- Questions diverses.

CONVENTION D'UTILISATION DU PETIT GYMNASE DU COLLEGE (DE 2014 100)

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles élémentaires et maternelles.

Vu le décret 2014-57 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Considérant que la commune de Toucy a mis en place des nouvelles activités périscolaires le lundi, mardi et vendredi de 13 h 25 à 14 h 25 pour l'école maternelle et le

MAIRIE DE TOUCY

mardi et vendredi de 15 h 00 à 16 h 30 pour l'école élémentaire, notamment des activités sportives le vendredi après-midi dans le gymnase du collège après accords respectifs du Conseil Général et du Collège Pierre Larousse de Toucy.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de l'Yonne et le collège de Toucy pour l'utilisation du petit gymnase le vendredi de 15 h à 16 h 30 dans le cadre des activités des nouveaux rythmes scolaires.

SEJOUR CLASSE DE NEIGE 2014/2015 (DE 2014 101)

Vu la commission finances du 21 octobre 2014

- *Philippe BLOT, Adjoint aux Finances, intervient :*

« Dans le prolongement de ma présentation et avant que vous exprimiez votre choix à travers un vote, il apparaît qu'au vu des éléments évoqués lors de la commission finances, il y a lieu de prendre en compte :

1. *La nécessité d'avoir une gestion rigoureuse et vertueuse des finances de la commune.*
2. *Les actuelles restrictions budgétaires prévisibles (baisse notamment des dotations de l'Etat DGF, dotation solidarité rurale...).*
3. *Les difficultés financières de certains foyers*
4. *Le coût important pour la commune des nouvelles activités périscolaires.*
5. *L'incertitude de la contribution financière de l'Etat pour les nouvelles activités périscolaires. La commune de Toucy sera-t-elle considérée comme commune pauvre éligible au versement d'une compensation financière ? Dans la négative devons-nous solliciter financièrement les parents ?*
6. *La nécessité de systématiser dans l'avenir une consultation la plus large possible des prestataires de façon à être en phase avec la réglementation en vigueur.*
7. *Pour les années à venir une clé de répartition équitable entre la commune, les parents et la coopérative/association des parents d'élèves. Il vaut mieux demander en effet aux parents de mettre la main à la pâte plutôt que la main au porte-monnaie.*
8. *La nécessité à l'avenir d'associer plus en amont la municipalité pour appréhender à la fois le volet pédagogique et financier d'un séjour qui ne devra pas être systématiquement orienté hiver.*
9. *Les contacts avec les divers prestataires ont fait état qu'un séjour sur 5 jours est chose courante.*

La proposition N° 3 au vu des activités suggérées et des éléments susvisés pourrait être regardée avec beaucoup d'attention».

Philippe Blot rappelle qu'il a fait un travail de consultation pour le projet de la neige et que 3 prestataires ont répondu avec des offres de 6 et 5 jours et des prestations différentes pour 45 enfants allant de :

- *Pour un séjour de 6 jours et forfait 16h de ski de 221,50 € à 204,85 € de participation communale par enfant.*
- *Pour un séjour de 6 jours et forfait 12h de ski de 264,09 € à 194,85 € de participation communale par enfant.*
- *Pour un séjour de 5 jours et forfait 12 h de ski de 188,25 € à 187,60 € de participation commune par enfant.*

Participation financière Coopérative scolaire 660 € dont 210 € pour la location de matériel et les forfaits pour les accompagnateurs »

MAIRIE DE TOUCY

- *Ensuite, Nathalie PASCAULT, représentant Françoise FAU absente à ce conseil, fait lecture d'un courrier de cette dernière :*

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Ne pouvant siéger parmi vous et en tant que Déléguée aux Affaires scolaires, j'aimerais vous faire part de mes réflexions afin d'éclairer votre vote.

En préambule, consciente du travail accompli, je voudrais remercier sincèrement Philippe Blot, mais également M. Hamon (qui a su rebondir dans le peu de temps imparti) et enfin Mme Karine Gaufrenet, à la tête de la Société de transports BALIAN à Toucy. Cette dernière, en toute spontanéité, a prévu une remise de 10% sur les transports en direction d'ARECHES en Savoie, sur TOUTES ses propositions. Ce geste diminue d'autant non seulement notre participation communale mais également celle des familles. Je souhaite l'en remercier chaleureusement au nom de tout le Conseil, si vous le voulez bien.

Quant aux différents projets de classe de neige présentés par Philippe Blot lors de la réunion des finances du mardi 21 octobre et qui sont soumis ce soir à votre vote, je souhaiterais apporter mon point de vue :

Si je conviens que les finances de la ville, quoique sensiblement améliorées, restent encore fragiles et justifient notre extrême prudence, je ne peux concevoir un projet trop minimaliste.

Vous aurez ou allez étudier les différentes propositions ; pour ma part, dans le souci de conserver dans son INTEGRALITE les projets pédagogiques des enseignants autour et pendant cette classe de neige, je soutiens la proposition N°2, à savoir : ARECHES en Savoie pendant 6 jours avec 2h de ski par jour, sorties en raquette et visites aux différents sites proposés. 6 jours ne me semblent pas de trop pour découvrir la montagne, le projet a été proposé par M. Hamon (même si celui-ci eut préféré le 1^{er} projet) et revu à la baisse, la station est déjà connue et le travail organisé par l'équipe.

Nous sommes trop proches de la date du séjour pour bouleverser en profondeur les bases établies depuis longtemps maintenant aux risques de voir cette expérience édulcorée.

Néanmoins et pour les prochaines années, je suis plus que favorable à une réflexion commune associant toutes les parties prenantes (Inspection académique, école, parents et commune...) pour que ce séjour soit largement et méticuleusement étudié afin de permettre aux enfants de continuer à se transporter dans d'autres lieux et de s'y enrichir sans trop de douleur pour nos finances.

Je remercie Nathalie Pascault de m'avoir permis de m'exprimer ce soir et vous tous pour votre écoute.

Cordialement

A Toucy, le jeudi 23 octobre 2014

Françoise Fau

Déléguée aux Affaires scolaires

Puis, le Maire fait un tour de table et demande les avis de chacun.

- *Gilles DEMERSSEMAN reprend les arguments qu'il avait évoqués en commission finances concernant :*
 - *l'intérêt pédagogique d'une durée de six jours plutôt que cinq, permettant une meilleure exploitation des acquis, tant des connaissances que des aspects relationnels et du vivre ensemble, développés au long du séjour.*
 - *cette expérience restant certainement unique pour une partie des enfants, insiste sur l'aspect valorisant pour eux d'aboutir à une dernière descente commune à skis quel que soit le niveau des uns et des autres en début de semaine.*
 - *le meilleur équilibre entre le temps de trajet et le temps sur place.*

MAIRIE DE TOUCY

- *rappel que le projet est proposé par l'équipe enseignante et le directeur, dont celui-ci n'est pas supérieur hiérarchique, La validation du bien-fondé pédagogique du projet et de sa compatibilité avec le fonctionnement de l'école pendant le séjour est, elle, validée uniquement par l'Inspection de l'Education Nationale.*
Gilles DEMERSSEMAN indique que le financement des NAP par l'Etat est maintenant confirmé pour les deux prochaines années scolaires. Il rappelle que l'équipe enseignante a bien respecté ces dernières années la règle du départ unique des enfants au cours de leur scolarité élémentaire et que s'il est légitime de vouloir réfléchir en partenariat à l'organisation et au financement de la classe transplantée, cela doit être envisagé bien en amont et prochainement pour l'année scolaire 2014/2015, mais pas à trois mois du départ.

Après débat, et vote :

- Proposition n° 1 : aucune voix
- Proposition n° 2 : 20 voix
- Proposition n° 3 : 2 voix
- Abstention : 1 voix

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à la majorité des voix, le projet de classe de neige suivant et son financement :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| • Séjour classe de neige pour 45 élèves (45 X 356.50 €) : | 16 042.50 € |
| • Frais de transport (bus) : | 2 565.00 € |
| | COUT TOTAL 18 607.50 € |
| • Skis et forfaits pour les accompagnateurs : | 210.00 € |
| • Visites sur place : | 450.00 € |
| | TOTAL COOPERATIVE 660.00 € |
| • Participation à charge de la commune : | 9 303.75 € |
| • Participation à charge des familles (45 X 206.75 €) : | 9 303.75 € |

QUESTIONS DIVERSES**SIAEP : ADHESION COMMUNE DE NEUILLY (DE 2014 102)**

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-1 et suivants, L5211-1 et suivants, L5711-1 et suivants, et plus particulièrement l'article L5211-18,

Vu l'arrêté en date du 9 avril 1947 créant le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Région de Toucy, modifié par arrêtés en date du 15 mars 1951, du 3 août 2004, du 2 août 2005, du 4 mars 2010 et du 23 décembre 2013,

Vu les statuts du SIAEP de la Région de TOUCY,

Vu la délibération du SIAEP de la Région de TOUCY en date du 10 septembre 2014,

MAIRIE DE TOUCY

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Neuilly souhaite transférer sa compétence en matière de production, adduction et distribution d'eau au SIAEP de la Région de TOUCY,

Il importe donc de mettre en œuvre la procédure d'adhésion de la commune de Neuilly au SIAEP de la Région de TOUCY qui se déroule suivant les modalités prévues par l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à savoir ; une délibération du Conseil Municipal de la commune souhaitant adhérer, l'accord du Comité Syndical du SIAEP, l'accord des communes membres du SIAEP à la majorité qualifiée requise pour la création, et, in fine, un arrêté préfectoral prononçant l'adhésion de la commune au SIAEP.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'adhésion au SIAEP, et sur le transfert à ce dernier, des compétences de la commune de Neuilly, en matière de production, adduction et distribution d'eau.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et les délégués du Syndicat :

ACCEPTE l'adhésion de la Commune de Neuilly au SIAEP de la Région de TOUCY et ce à compter du 1^{er} janvier 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LOCATION D'UN GARAGE DANS L'IMMEUBLE DE LA PERCEPTION (DE 2014 103)

Suite à une demande de location d'un garage à la perception,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la location de ce garage pour un montant de 45 € par mois.

Un contrat de location sera établi.

Interventions diverses :

- ✓ *Le Maire informe le Conseil Municipal d'avoir, avec Mr Patrice VICART 2^{ème} adjoint, rencontré le Président du Syndicat Mixte de la Puisaye, accompagné de la secrétaire et d'un membre du Conseil d'Administration. Ils souhaitaient informer la commune de Toucy sur le dernier appel d'offres lancé pour la collecte des ordures ménagères, qui n'avait pas abouti, les élus du Syndicat ayant décidé de classer ce marché sans suite pour des raisons économiques. Un nouvel appel d'offres doit donc être lancé. Suite à ce classement sans suite, les représentants du Syndicat Mixte ont consulté toutes les communes jusque là, collectées 2 fois par semaine afin de connaître si une seule collecte par semaine était acceptable. Selon les représentants du Syndicat Mixte, toutes les communes consultées auraient accepté le principe d'un seul ramassage par semaine. L'objet de leur visite à Toucy était de demander si notre commune acceptait de ne collecter l'hyper centre de Toucy qu'une fois par semaine. Ceci exposé, le Maire demande l'avis du Conseil Municipal. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, refusent la solution d'une seule collecte dans l'hyper centre en raison de nombreux appartements et commerces d'alimentation non ou mal équipés en locaux de stockage de déchets pour une telle durée.*

MAIRIE DE TOUCY

- ✓ *Gilles DEMERSSEMAN demande au Maire si DOMANYS ne pouvait pas envisager le nettoyage de l'ancien studio photos.*

Prochaines réunions et manifestations :

- | | |
|-----------------------------|--|
| ❖ Jeudi 30 octobre 2014 | 19 h 00 Conférence Guillaume LARRIVE à Auxerre |
| ❖ Vendredi 31 octobre 2014 | 20 h 00 Conseil communautaire |
| ❖ Lundi 3 novembre 2014 | 14 h 00 Comité technique paritaire |
| ❖ Jeudi 6 novembre 2014 | 19 h 00 Réunion remerciements JB LEMOYNE |
| ❖ Samedi 8 novembre 2014 | 15 h 00 Conférence JJ GUILOTOT |
| ❖ Dimanche 9 novembre 2014 | 12 h 00 Repas des employés territoriaux |
| ❖ Mardi 11 novembre 2014 | 9 h 45 Commémoration fin guerre 14 RV devant la mairie |
| ❖ Vendredi 14 novembre 2014 | 20 h 00 AG UST |
| ❖ Lundi 17 novembre 2014 | 18 h 00 Réunion du CCAS |
| ❖ Lundi 24 novembre 2014 | 18 h 00 Commission finances |
| ❖ Mardi 25 novembre 2014 | 18 h 30 Visite de l'Assemblée Nationale avec le député Guillaume LARRIVE |
| ❖ Mercredi 26 novembre 2014 | 20 h 00 Conseil Municipal |

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 25.

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTOLE DE LEGALITE :

CONVENTION D'UTILISATION DU PETIT GYMNASSE DU COLLEGE (DE_2014_100)

SEJOUR CLASSE DE NEIGE 2014/2015 (DE_2014_101)

SIAEP : ADHESION COMMUNE DE NEUILLY (DE_2014_102)

LOCATION D'UN GARAGE DANS L'IMMEUBLE DE LA PERCEPTION (DE_2014_103)